



L'Europe aide les projets de traduction et le MOTif accompagne les candidatures de l'édition francilienne

Le 17 janvier prochain, en partenariat avec le Relais Culture Europe, l'Observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France, organise un atelier d'aide à la constitution des dossiers de candidature pour les maisons d'édition franciliennes intéressées.

Favoriser la diversité éditoriale par la traduction d'œuvres de fiction

Pour soutenir la diversité culturelle et le multilinguisme en Europe, le programme Culture (2007 - 2013) comporte un volet d'aide à la traduction d'œuvres littéraires d'un montant de 17 M€. Celui-ci est très peu sollicité par les éditeurs français.

Pour traduire quoi ? : Les œuvres de fiction, quel que soit le genre littéraire (roman, conte, nouvelle, théâtre, poésie, bande dessinée, etc.).

Montant : de 2 000 et 60 000 €, limité à 50% des coûts de traduction. Jusqu'à 100% pour la poésie, sous conditions.

Langues éligibles : langues officielles des pays du programme, latin et grec ancien.

Peu de candidatures françaises en 2010

La France se place en 19ème position sur les 30 pays ayant déposé des candidatures avec un total inférieur à 80 000 €. En tête des pays ayant perçu une subvention, la Hongrie, la Slovaquie, la Norvège, l'Italie pour un total de 2,77 M€ en 2010, la France est bonne dernière du classement.

Conditions d'éligibilité

Les œuvres doivent avoir fait l'objet d'une publication mais n'avoir jamais été traduites dans la langue étrangère choisie. Chaque demande doit comporter entre 1 et 10 œuvres à traduire pour une durée n'excédant pas 24 mois. Une attention particulière est portée aux œuvres écrites dans les langues des pays entrés dans l'UE depuis 2004. Les critères d'attribution prennent en compte la valeur ajoutée européenne, la pertinence des activités pour les objectifs du programme, un niveau d'excellence, les moyens mis en œuvre et la communication ainsi que la qualité des maisons d'édition, tenues de présenter un rapport d'activité sur les deux dernières années.

Date limite de dépôt des dossiers à l'Union européenne : 3 février 2011.

Les formulaires de candidature sont disponibles sur le site du Programme Culture :
http://eacea.ec.europa.eu/culture/funding/2011/call_strand_122_2011_en.php

Pays participant au programme Culture : Les États membres de l'Union européenne, les trois pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège), Croatie, Turquie, Ancienne République yougoslave de Macédoine et Serbie.

ATELIER D'AIDE A LA REDACTION DES CANDIDATURES

17 janvier de 10h à 13h au MOTif / Passage de l'Atlas, 6 Villa Marcel Lods, Paris 19 /M° Belleville

Inscription gratuite mais obligatoire : www.lemotif.fr

Contact presse : Sandrine Kocki 01 53 38 60 65 / 06 07 05 92 20

01 53 38 60 61 – 6, villa Marcel-Lods – Passage de l'Atlas – 75019 Paris

contact@lemotif.fr – www.lemotif.fr

le MOTIF est un organisme associé de la Région Ile-de-France.